

trie apporte son entière collaboration à la Commission pour trouver des solutions pratiques à ses difficultés. Au besoin, on aidera les industries à se trouver des conseils experts du secteur privé en matières techniques et professionnelles et le gouvernement pourra éventuellement payer jusqu'à 50 p. 100 du coût des services de consultation.

Aide à la construction navale.—En 1967, le gouvernement fédéral a maintenu son programme d'encouragement au développement d'une industrie de construction navale indépendante. Le programme comprenait l'étude de mesures d'appui financières et l'application de régimes d'aide générale dont l'administration relevait du ministère de l'Industrie. En vertu de la loi adoptée en 1967, toute question touchant la construction navale, antérieurement la charge de la Commission maritime canadienne, incombe maintenant au ministère de l'Industrie.

L'industrie maritime a favorablement accueilli le principe de la concurrence à l'échelle nationale pour les marchés de l'État. Elle a aussi largement profité du programme de subventions à la construction des navires de commerce, lequel prévoit des subventions de 25 p. 100 pour les navires autres que les chalutiers pendant la période 1966-1969. Par la suite, les subventions seront diminuées de 2 p. 100 chaque année, pour s'établir à 17 p. 100 en 1972. La subvention de 50 p. 100 pour les chalutiers a été réduite à 35 p. 100. D'autres programmes, comme celui qui concerne la participation à la mise au point du matériel de défense, ont permis au ministère de stimuler l'expansion de la production des éléments destinés à la construction maritime, et les exportations dans ce domaine se sont accrues.

Missions techniques.—Des missions techniques récemment organisées étudieront, aux cours de visites qu'elles feront dans divers établissements industriels aux États-Unis et en Europe, la fabrication du magnésium et de l'acier de charpente, et la technologie de la métallurgie des poudres. Ces missions ont pour objet de permettre aux industriels canadiens d'examiner et d'évaluer les derniers progrès technologiques réalisés à l'étranger dans leurs sphères d'activité respectives. Les renseignements ainsi recueillis sont diffusés sous forme de rapports dans les milieux industriels canadiens intéressés.
